

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0073

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE D'INSTALLATION DU 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mars, à 20 h 30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, convoqué le 24 mars 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de Madame **MONIER Marie-Rose**, doyenne d'âge conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales*

PRESENTS : M. VACHEZ, MME BEAUMEL, M. DIOGO, MME NATALE, M. MEYER, MME DODOTE, M. SANCHEZ, MME NAKACH, M. VISKOVIC, MME NEDJARI, M. RATOUCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, M. BEAULIEU, MME TROQUIER, M. TIENG, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, MME BEN BOUAZIZ, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, MME THIRON, M. KRZEWSKI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carline VICTOR

*Madame **LE Suzanne**, conseillère municipale élue le 23 mars 2014, ayant démissionné le vendredi 28 mars 2014 avant la séance du conseil municipal, Monsieur **KRZEWSKI Tadeusz**, suivant sur la liste « Noisiel Avenir » est installé conseiller municipal à compter du vendredi 28 mars 2014, 20h30*

Point n°1 : Election du Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140328-DEL2014_0073-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Madame la Présidente, Marie-Rose MONIER, doyenne d'âge, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

Est candidat : Monsieur Daniel VACHEZ

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne sur papier blanc.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- *nombre de bulletins : 33*
- *bulletins blancs ou nuls : 6*
- *suffrages exprimés : 27*
- *majorité absolue : 14*

Ont obtenu :

- *M. VACHEZ Daniel : 27 voix ; vingt sept voix*

Monsieur VACHEZ Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 28 MARS 2014

28 MARS 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140328-DEL2014_0073-DE